

EPREUVE I. Evaluation de la compétence communicative (40 points)

a) **Lisez le texte :**

La France va-t-elle, comme l'Australie, encadrer drastiquement l'accès aux réseaux sociaux ?

Dès le 10 décembre 2025, les Australiens de moins de 16 ans n'auront plus accès aux réseaux sociaux, et des contrôles d'identité seront mis en place. Certains s'inquiètent des dérives possibles de cette réglementation si elle arrivait en France. A partir du 10 décembre, les jeunes Australiens de moins de 16 ans n'auront plus le droit d'avoir un compte sur les réseaux sociaux, de X à TikTok en passant par Youtube.

En France, une réglementation existe déjà. La « majorité numérique » a été arrêtée à 15 ans à la suite d'une loi promulguée le 7 juillet 2023. Les plateformes n'ont donc pas le droit d'accepter l'inscription d'un mineur français âgé de moins de 15 ans sans l'autorisation de l'un de ses deux parents, et portent la responsabilité de toute inscription en dehors de ce cadre. Mais une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale par la députée Laure Miller le 18 novembre dernier, pourrait cependant légèrement changer la situation.

« Un logiciel proposé par la Commission européenne va être mis à disposition de la France et de quatre autres pays qui permettra aux plateformes de faciliter la vérification de l'âge de ses utilisateurs », explique Laure Miller. Basé sur un double anonymat pour « garantir le fait qu'aucune donnée ne sera confiée à ces plateformes étrangères », précise la députée, cet outil de contrôle devrait être proposé aux plateformes au premier trimestre 2026.

Le logiciel proposé par la Commission européenne n'exemptera pas les utilisateurs d'un contrôle d'identité obligatoire. Mais elle se fera via « une plateforme qui est neutre, certifiée comme telle et qui ne renverra aux réseaux sociaux que l'information selon laquelle vous avez plus ou moins de 15 ans, sans aucun autre élément de votre identité » assure la députée.

Même si, pour l'heure, certaines d'entre elles semblent réticentes à l'utiliser. « Lors des auditions que j'ai menées à l'occasion de la commission d'enquête TikTok, certaines plateformes ont expliqué qu'elles préféreraient attendre que tout le monde soit contraint d'utiliser ce dispositif de vérification d'âge », explique Laure Miller.

Concernant le non-respect de cette législation, des amendes à l'encontre des réseaux sociaux sont d'ores et déjà prévues : jusqu'à 1 % de leur chiffre d'affaires mondial pour la France, jusqu'à 32 millions de dollars pour l'Australie. Et dans sa proposition de loi, Laure Miller a également souhaité ajouter un nouveau délit : celui de « négligence numérique » qui laisserait « la possibilité au juge de sanctionner des parents qui exposeraient de façon manifestement abusive et non contrôlée leurs enfants, et notamment les plus jeunes, à des écrans », est-il indiqué dans l'article 7 de la proposition de loi.

« Il existe déjà un délit de négligence parentale qui est dans le Code pénal depuis 1992, précise Laure Miller. Mais il est, aujourd'hui, très peu utilisé par les juges. » La députée assure que l'idée serait principalement de mettre en place des mesures éducatives ou d'accompagnement de ces familles.

Cette mesure ne pourrait, dans tous les cas, intervenir « qu'après une sensibilisation réelle et effective des parents aux dangers potentiels de l'exposition des plus jeunes aux écrans ». Ce délit ne pourrait cependant être appliqué que « 3 ans après la promulgation de la loi », détaille le texte.

En attendant l'examen du texte porté par la députée Ensemble pour la République qui doit être reçue par le Conseil d'Etat début janvier, les lignes semblent tout de même bouger légèrement. Comme l'Australie, la Commission européenne demande, dans un rapport adopté le 26 novembre dernier, que les plateformes soient contraintes d'utiliser un dispositif de vérification d'âge à la fin de l'année 2026.

D'après : <https://www.20minutes.fr/high-tech>

b) Réalisez les consignes : répondez aux questions et choisissez la bonne réponse.

Nr.	Items	Score													
1.	De quoi traite l'article ? Répondez en 15-20 mots (2 points) 	A 0 1 2	A 0 1 2												
2.	Quelle comparaison est faite entre la France et l'Australie concernant l'accès des mineurs aux réseaux sociaux ? Répondez en 15-20 mots (2 points) 	A 0 1 2	A 0 1 2												
3.	Indiquez, pour chacune des phrases suivantes, si l'information est vraie (V) ou fausse (F). Justifiez la réponse en citant un passage du texte. (total-9 points) <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Affirmation</th> <th>Vrai</th> <th>Faux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> 1. Le logiciel de vérification d'âge sera disponible en France avant la fin de l'année 2025. <i>Justification</i> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> 2. En Australie, les sanctions financières contre les réseaux sociaux peuvent être très élevées. <i>Justification</i> </td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> 3. Le délit de « négligence numérique » sera appliqué aux parents immédiatement après le vote de la loi. <i>Justification</i> </td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Affirmation	Vrai	Faux	1. Le logiciel de vérification d'âge sera disponible en France avant la fin de l'année 2025. <i>Justification</i> 			2. En Australie, les sanctions financières contre les réseaux sociaux peuvent être très élevées. <i>Justification</i> 			3. Le délit de « négligence numérique » sera appliqué aux parents immédiatement après le vote de la loi. <i>Justification</i> 			A 0 1 3 A 0 1 3 A 0 1 3	A 0 1 3 A 0 1 3 A 0 1 3
Affirmation	Vrai	Faux													
1. Le logiciel de vérification d'âge sera disponible en France avant la fin de l'année 2025. <i>Justification</i> 															
2. En Australie, les sanctions financières contre les réseaux sociaux peuvent être très élevées. <i>Justification</i> 															
3. Le délit de « négligence numérique » sera appliqué aux parents immédiatement après le vote de la loi. <i>Justification</i> 															
4.	Expliquez avec vos propres mots (25-30) la phrase « Cette mesure ne pourrait, dans tous les cas, intervenir qu'après une sensibilisation réelle et effective des parents... » (3 points) 	A 0 1 2 3	A 0 1 2 3												

5.	Selon l'article, comment le logiciel proposé par la Commission européenne va-t-il fonctionner ? Répondez avec vos propres mots (35-40). (6 points)	A 0 2 4 6	A 0 2 4 6
6.	Expliquez comment les plateformes seront-elles pénalisées en cas de non-respect de la législation ? Faites-le avec vos propres mots (45-50). (total–8 points)	A 0 2 4 6 A 0 1 2	A 0 2 4 6 A 0 1 2
7.	Quel est le message de ce texte ? Expliquez-le avec vos propres mots (55-60). (total–10 points)	A 0 1 3 5 7 A 0 1 2 3	A 0 1 3 5 7 A 0 1 2 3

[illegible]

EPREUVE III. Evaluation des compétences civique et pragmatique (35 points)

Rédigez un texte cohérent sur 250 mots environ conformément à la situation indiquée en argumentant votre opinion :

Nr.	Items	Score	
1	La presse francophone invite ses lecteurs à contribuer sur le sujet suivant : « <i>L'école joue-t-elle un rôle fondamental dans la transmission des valeurs ?</i> ». Vous décidez d'exprimer votre opinion. Vous écrivez un essai en exposant vos arguments de manière cohérente et détaillée. Vous donnez 3 exemples pertinents issus des expériences, des événements, des lectures, etc. Vous respectez le plan de l'argumentation : introduction, développement, conclusion.	A	A
		0	0
		1	1
		2	2
		0	0
		1	1
		2	2
		0	0
		1	1
		2	2
		0	0
		1	1
		2	2
		3	3
		4	4

[illegible]